# 

* Date : 15-01-2021
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2021801132
* Author :

Justice de paix du second canton de Boussu-Colfontaine
Désignation
Justice de paix du second canton de Boussu-Colfontaine
Par ordonnance du 11 janvier 2021, le juge de paix du second canton de Boussu-Colfontaine a prononcé les mesures de protection suivantes, conformément à l'article 492/1 du Code civil et/ou à l'article 499/7 du Code civil.
Madame Germaine LIBERT, née à La Bouverie le 10 février 1936, domiciliée à 7080 Frameries, rue de Saint-Ghislain 24 A, personne à protéger, a été placée sous un régime de représentation.
Maître Gülenaz CENGIZ-BERNIER, domiciliée à 7000 Mons, boulevard Sainctelette 62, a été désignée en qualité d'administrateur de la personne et des biens de la personne protégée susdite.
Les données à caractère personnel reprises dans cette publication ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celle de porter la décision à la connaissance des personnes tierces.